



Développement durable à Beaugency

La Ville s'engage durablement



Agenda 21





Sommaire

◆ Le mot du Maire - <i>Préparer les conditions du bonheur</i>	3
◆ Développement durable - Qu'est-ce qu'un AGENDA 21 ?	4
◆ 10 actions réalisées depuis 10 ans	5
◆ 33 actions programmées de 2006 à 2008	6
◇ Bien vivre en ville	7
- Construire, réhabiliter et aménager durablement	
- Valoriser le patrimoine vert et bleu	
- Rendre tous les quartiers attractifs	
- Favoriser l'intégration de tous	
- Se déplacer	
◇ Beaugency en images	12
◇ Valoriser notre situation en Val de Loire	14
- Renforcer l'identité ligérienne : mise en lumière et éclairage	
- Faire vivre notre patrimoine ligérien	
◇ Préserver nos milieux naturels	16
◇ Agir et encourager les initiatives	17
◇ Informer et sensibiliser	18
◇ S'exprimer et s'engager	19
◆ 9 aménagements dans les lieux publics	20
◆ Les services de la ville donnent l'exemple	21
◆ Avec le SMIRTOM, Beaugency agit pour le développement durable	23

Directeur de la publication : Claude BOURDIN

Illustration et conception graphique : Nadia DOMINGUEZ



Avec le SMIRTOM, Beaugency agit pour le développement durable

« Beaugency n'a pas attendu de s'inscrire dans le processus de l'Agenda 21 pour mettre en place des actions concrètes en faveur de l'environnement.

Je tiens à saluer la forte implication des Balgentiennes et Balgentiens en faveur du tri sélectif qui permet de valoriser chaque année 4 500 tonnes d'emballage, de verre et de papier, que ce soit à partir de leur poubelle, ou en déchetterie. »

Claude BOURDIN
Président du SMIRTOM
de la Région de Beaugency

◆ Collecte sélective :

Sur la commune de Beaugency, la collecte sélective des déchets est en place depuis octobre 2000 : en porte à porte pour les emballages et en apport volontaire pour le verre et les papiers. Actuellement, nous comptons sur la commune 12 points d'apport volontaire pour les journaux et 14 pour le verre.

◆ Déchetteries :

Plusieurs déchetteries sont situées sur le territoire du SMIRTOM. Celle qui est la plus fréquemment utilisée par les Balgentiens est celle de Villorceau. La plupart des déchets que les habitants déposent sont recyclés ou réutilisés, lorsqu'ils sont correctement triés : le bois, les végétaux, la ferraille, les cartons, les gravats, l'huile de vidange...Seuls les déchets déposés en tout-venant sont dirigés vers les centres d'enfouissement technique de classe II, et ne sont pas traités.

◆ Compostage individuel :

Le SMIRTOM met à disposition des personnes volontaires des composteurs individuels contre une somme minimale (un tiers du prix réel). Cette action, qui a débuté en 2003, s'étend progressivement d'année en année.

◆ Education à l'environnement :

Le SMIRTOM propose aux écoles et centres de loisirs qui sont sur son périmètre géographique, de mettre en place des animations en lien avec les enseignants et les responsables pédagogiques. Ces animations ont pour thème les déchets, la consommation et le développement durable.



Médiathèque :

Suppression effectuée du don de sac plastique // Proposition : faire payer une contribution financière aux retardataires afin de couvrir les frais de relance.

Service Informatique :

Mise en application du décret du 20 juillet 2005 ECOTAXE // Généralisation de la messagerie interne rendue possible grâce au développement du réseau de la ville et des connexions Wifi.

Service Technique :

Collecte et traitement des filtres à huile de refroidissement // Travail en liaison avec l'association «zéro pesticide» afin de définir éventuellement un programme d'actions (ex : brûler à la vapeur d'eau les mauvaises herbes) // Déchets verts actuellement mis sur le site de la Caillotièrre ; réflexion à entreprendre pour traiter nos déchets de manière différente // Généraliser éventuellement les « coupes mulching » hors saison sur les terrains de sport (coupes régulières + produit laissé sur place) // Acquisition d'un broyeur à branches, dont les copeaux seront utilisés sur les massifs // Optimisation de l'usage de l'arrosage intégré (horloges automatiques avec programmations échelonnées sur la journée) // Utilisation de produits naturels à base d'essences d'extraits végétaux afin de diminuer l'usage des engrais // Collecte et traitement des diluants et des peintures.



Le mot du Maire

Préparer les conditions du bonheur

L'actualité dramatique au quotidien ce n'est pas seulement la guerre, les crimes, les accidents d'origine humaine ou naturelle ! La moitié de nos rivières et le tiers de nos nappes d'eau sont polluées par les pesticides. L'humanité détruit lentement notre atmosphère, car l'effet de « serre » s'amplifie, le niveau des océans monte. Nous sommes tous concernés.

On se plaît généralement à constater que notre ville et notre Val de Loire préservent une qualité de cadre de vie ; Et pourtant... Notre mode de vie, dans nos campagnes comme dans nos villes est suicidaire. Pensons à nos enfants, à nos petits-enfants.

La ville de Beaugency se doit de prendre mieux conscience de l'impérieuse nécessité d'apporter sa part au respect de l'environnement et de participer au développement durable. Elle le fait déjà, et plusieurs initiatives récentes vont dans le bon sens. Je propose que cette année 2007 soit mise à profit pour lancer dans notre ville un ambitieux programme pluri-annuel de mesures en faveur d'une vie plus saine dans une ville plus propre.

Le programme d'actions de cet « Agenda 21 » a fait l'objet d'une large concertation; les propositions ont été discutées avec les Conseils de Quartiers, puis à la Commission de l'Environnement et enfin au Conseil Municipal. Pour Beaugency, idéalement situé au cœur du « Patrimoine Mondial de l'UNESCO », l'enjeu est de se montrer digne de ce label qui garantit la qualité de la vie sur une terre plus belle.

L'objectif est de préparer dans la sérénité, les conditions du bonheur des enfants nés au 21^{ème} siècle. Pour le XXI^e siècle, un « Agenda XXI ».

bien chaleureusement à vous

Claude BOURDIN
Conseiller Général du Loiret
Maire de Beaugency
et le Conseil Municipal



DEVELOPPEMENT DURABLE

QU'EST-CE QU'UN AGENDA 21 ?

Le XXI^e siècle sera décisif pour notre avenir, celui de nos enfants et de nos petits-enfants, pour notre planète; la Municipalité de Beaugency a donc décidé de se lancer dans l'élaboration d'un « AGENDA 21 ».

AGENDA 21 - comme 21^e siècle - c'est le nom donné au document qui réunit tous les engagements en faveur du développement durable pour un monde meilleur. Il s'agit bien sûr d'écologie, mais aussi, car tout est lié, d'économie, de lien social, de culture ...

Son élaboration est le fruit d'un long travail entre les élus et les habitants de la ville, les techniciens et les usagers pour définir un programme d'actions et ce que l'on est prêt à faire pour sauver notre monde. A Beaugency, ces problématiques ont depuis 10 ans sous-tendu l'action municipale. Désormais, elles seront prioritaires dans les prises de décisions.

Mais ce programme ne réussira que s'il s'appuie sur la démocratie citoyenne. C'est pourquoi le cadre ci-après a été présenté aux conseils de quartiers, dans les écoles pour les thèmes concernant la jeunesse, aux Commissions Municipales qui définissent les actions concrètes à entreprendre dans les trois ans qui viennent. Bien entendu, le Conseil Municipal validera les décisions, les moyens financiers et le calendrier.



Les services de la Ville donnent l'exemple

Synthèse des axes d'actions

Château - Musée :

Dans le cadre du déménagement: tri systématique des déchets (papier; carton, bois, verre, produits toxiques) // Pour le conditionnement : utilisation de matériaux biodégradables.

Service Culturel :

Limiter l'envoi des cartons d'invitations sous enveloppe.

Service Scolaire :

Acquisition et installation de sapins artificiels dans les classes // Généraliser l'usage de sacs biodégradables // Aménager la collecte des papiers usagés dans chaque école // Installer des sèche-mains électriques en remplacement des sèche-mains papiers // Installer des appareils anti-calcaires aux arrivées d'eau des lave-vaisselle.

Service des Sports :

Organisation du service incluant une rotation quotidienne des gardiens sur l'ensemble des sites sportifs à la fin des activités pour vérifier l'extinction des interrupteurs, la fermeture des portes et des robinets // Utilisation de sources d'énergie renouvelables : chaudière bois sur le stade nautique // Un relevé mensuel des compteurs d'eau est effectué afin de déceler d'éventuelles fuites // Installation souhaitable des mêmes types de distributeurs à papier sur tous les sites municipaux // Envisager le remplacement des produits de traitement de la piscine.

Services Administratifs et Finance/Personnel :

Intégrer dans notre politique d'achat public des lots écologiques // Mieux isoler l'entrée de la mairie afin de diminuer le coût du chauffage à l'accueil.

En 2007, un programme d'actions
en faveur des personnes à mobilité réduite

9 aménagements dans les lieux publics

N° d'ordre	Désignation des Actions	Coût TTC
1	Aménagements et créations de rampes pour accès de tous les bureaux de vote	4 200 €
2	Parking 170 places ◇ Bateaux à créer des 2 côtés de l'accès piétons ◇ Agrandissements de l'entrée de l'accès	2 550 €
3	Parking du Puits Manu ◇ Création d'un emplacement Handicapé ◇ Modification de la bordure du trottoir	2 300 €
4	Parking du chat qui dort ◇ Création d'un emplacement Handicapé	500 €
5	Place P. Mérimée ◇ Création d'un « bateau »	1 100 €
6	Accès à l'Hôtel de Ville ◇ Création de rampes amovibles	1 500 €
7	Rue du Martroi ◇ Création de deux « bateaux »	2 200 €
8	Place du Petit Marché ◇ Création de deux « bateaux »	2 200 €
9	Grand Mail ◇ Création d'un acheminement pour accès à la salle du Puits Manu	1 500 €
	Coût Total	18 050 €

C'est un véritable engagement citoyen en faveur du développement durable que se fixe le Conseil Municipal de Beaugency aujourd'hui pour le bien-être et l'avenir de tous.

10 actions réalisées depuis 10 ans

1. rénovation de la station d'épuration, épuration des eaux pluviales
2. mise en place du tri sélectif des ordures
3. restructuration de routes et trottoirs
4. mise en place des conseils de quartiers et du Conseil des Sages
5. programme de gestion de l'énergie, des installations thermiques municipales en partenariat.
6. mise en place des services de proximité à la personne
7. développement du pôle multi-services sociaux à l'Agora
8. mise à jour du Rû, rue du Pont
9. arrosage intégré des espaces verts
10. construction de déchetteries intercommunales (SMIRTOM)

S'EXPRIMER ET S'ENGAGER

PROPOSITIONS

33 ACTIONS PROGRAMMEES DE 2006 A 2008

33 actions concrètes 6 axes d'interventions

1. Bien vivre en Ville
2. Valoriser notre situation en Val de Loire
3. Préserver nos milieux naturels
4. Agir et encourager les initiatives
5. Informer et sensibiliser
6. S'exprimer et s'engager

Enfin, la Ville de Beaugency s'engage à faciliter l'accès à l'information et à sensibiliser les Balgentiens à leur rôle de citoyen. Pour cela, des efforts particuliers seront engagés pour renforcer la participation des habitants aux projets municipaux et mettre en œuvre, avec eux, des projets de développement durable.

31. A l'image de la gestion municipale 2007, les Conseils de Quartiers seront davantage associés à la gestion municipale : programmes de voirie, d'éclairage public, jeux pour enfants, sécurité de proximité, suivi de l'Agenda 21...

32. Le Conseil des Sages sera consulté sur l'élaboration de « l'AGENDA 21 » et des dossiers municipaux majeurs.

33. Les Comités Consultatifs seront renouvelés en 2008, sous l'autorité du Conseil Municipal.



PROPOSITIONS

29. La qualité du partenariat et de l'information des citoyens sera mieux assurée dans les domaines suivants :

Développer la pédagogie en renforçant les actions spécifiques destinées aux enfants et aux étudiants et poursuivre la sensibilisation du grand public en développant de nouveaux supports de communication, en organisant des événements, sont les deux objectifs de cet axe de réflexion.

- par le service des jardins pour les conseils aux citoyens et associations locales.
- en collaboration avec le service « jeunesse » pour la gestion et l'entretien des espaces verts.
- avec l'UCIA pour le respect des règles de stationnement et de circulation.

30. Le bulletin municipal reliaera l'information et la sensibilisation à une meilleure citoyenneté (propreté, lutte contre le bruit ...).



Des écoliers reçus à l'Hôtel de Ville



Journée de l'arbre à l'école de Garambault

1/ CONSTRUIRE, REHABILITER ET AMENAGER DURABLEMENT

PROPOSITIONS

1. Afin de garantir un aménagement harmonieux des diverses parties de la commune et de limiter les effets de la spéculation foncière, le Conseil Municipal a décidé en novembre 2006 :

- d'étendre le périmètre de droit de préemption urbain à la nouvelle zone à urbaniser : « le Parc des Capucines », nouvel espace à urbaniser, à paysager dans le respect de l'environnement.
- de modifier le Plan Local d'Urbanisme de façon à maîtriser la spéculation foncière et à faire respecter les orientations municipales d'urbanisme (PLU).

2. Le contrat P1 P2 P3 a été renouvelé : il garantit la gestion thermique optimale des installations dans un souci de qualité et d'économie.

3. Les sources de chauffage adaptées ont été choisies pour le Stade Nautique (gaz + bois de chauffage), le Puits Manu et le Centre de Loisirs Jeunesse.

4. En 2008, le renouvellement du parc des véhicules municipaux intégrera le choix de carburant Hybride.

C'est l'objectif fixé entre autres par le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) : bien équilibrer la ville entre zone urbaine, zone industrielle et espaces verts. La Municipalité s'engage à continuer à intégrer le développement durable dans les documents d'urbanisme, à veiller à la qualité esthétique, architecturale et paysagère des aménagements, mais aussi à la qualité des matériaux ou des énergies utilisées, comme c'est le cas pour le Puits Manu, le Stade Nautique ou le Centre de Loisirs.



Le Centre de Loisirs (ouverture automne 2007)



AGIR ET ENCOURAGER LES INITIATIVES

PROPOSITIONS

5. Les parcs et jardins communaux feront l'objet d'aménagements et d'un entretien soigné:

- au Parc Thérèse Cherrier, des jeux en complément du Centre de loisirs Jeunesse tout proche.

- les deux plans d'eau du Parc et de la médiathèque.

- le long du Rû, une promenade continue sur berge.

6. Les acteurs locaux (pêcheurs - associations) seront associés à la gestion des plans d'eau et de leur environnement : une convention est en

préparation pour un aménagement concerté en bord de Loire, entre le « Conservatoire du Patrimoine de la Région Centre » et la Ville.

7. Le choix des engrais tiendra compte de l'obligation de moins polluer le sol et l'eau. L'emploi des pesticides par les services municipaux sera réduit progressivement, puis supprimé à terme.

La Municipalité s'engage à poursuivre les aménagements d'espaces verts et fleuris et à favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement, entre autres dans l'utilisation des engrais et pesticides. Il en est de même pour notre patrimoine fluvial : la nappe de Beauce, les Mauves, le Rû et la Loire.



Le Rû

PROPOSITIONS

24. En 2007, le SMIRTOM de la région de Beaugency dotera tous les foyers de poubelles à ordures ménagères en plastique dur, articulées aux véhicules de collecte.

25. Une meilleure gestion de l'eau sera assurée (interconnexion), ainsi que celle de l'assainissement collectif et individuel (SPANC intercommunal).

26. Le nettoyage des containers (apport volontaire) sera mieux assuré avec le SMIRTOM.

27. Les artisans et commerçants peuvent déposer leurs déchets en déchetterie.

28. Le ramassage des déchets toxiques sera assuré en déchetterie à partir de 2007, à raison d'une fois par trimestre.

Fédérer les énergies en faveur du développement durable est aussi au cœur des préoccupations de la Municipalité qui propose de soutenir les projets des acteurs locaux dans ce domaine et de créer un réseau d'échanges et d'expériences au niveau cantonal et national.

Triez les déchets !



PRESERVER NOS MILIEUX NATURELS

PROPOSITIONS

Maîtriser les impacts des activités humaines en protégeant les espaces naturels et en réduisant les rejets polluants, respecter la diversité des espèces animales et végétales sont les objectifs majeurs : « NATURA 2000 ». C'est dans ce souci par exemple que la station d'épuration a été rénovée il y a cinq ans.

22. Le programme d'aménagement et d'animation des espaces du « Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre » sera réalisé en 2007/2008 avec le soutien des collectivités : en bord de Loire, mise en place d'un parcours pédagogique pour une découverte de la flore et de la faune ligérienne; information et sensibilisation touristique et de loisirs.

23. Une sensibilisation à la propreté sera assurée en 2008 et 2009 (papiers, excréments de chiens...).



3/ RENDRE TOUS LES QUARTIERS ATTRACTIFS

PROPOSITIONS

8. Le rôle consultatif des Conseils de Quartiers est renforcé en 2007 : Elaboration des programmes annuels de voirie, éclairage public, jeux pour enfants, sécurité publique, aménagements pour personnes à mobilité réduite.

9. L'aménagement du nouveau quartier « Le Parc des Capucines » se fera en concertation et favorisera l'activité économique et la vie sociale autour d'une placette : la récupération des eaux pluviales et les technologies nouvelles en matière d'éclairage public seront imposées.

La Municipalité s'engage à poursuivre le renouvellement urbain des quartiers, à améliorer l'habitat et développer la vie des quartiers, en associant les conseils de quartiers aux choix de voirie, éclairage public, sécurité, espaces verts, mais aussi en développant les services publics dans les quartiers et en aidant les implantations de commerces.

Le futur Parc des Capucines



4/ FAVORISER L'INTEGRATION DE TOUS

La Municipalité s'engage à faciliter la vie quotidienne, à favoriser l'accès de tous aux activités sportives et culturelles, à lutter contre les exclusions, entre autres par des prix attractifs des services publics et en facilitant leur accès physique.

De même, les liens sociaux pourront être renforcés en créant des rencontres entre les générations, les quartiers et les personnes de cultures différentes.



Le pôle « multi-services » de l'AGORA

PROPOSITIONS

10. En 2007, une information sera lancée pour sensibiliser les citoyens à la participation à la vie démocratique : Conseils de Quartiers, Comités Consultatifs; civisme...

11. Le soutien aux structures sociales et associatives qui contribuent à l'intégration, à la lutte contre les exclusions est garanti par la commune, en liaison avec le Conseil Général dans le cadre du « Contrat de Ville ».

12. Le CCAS de la ville aide les familles dans leurs efforts d'intégration et de participation dans les associations et services communaux et associatifs.

2/ FAIRE VIVRE NOTRE PATRIMOINE LIGERIEEN

PROPOSITIONS

20. Les bords de Loire, de la Mauve et du Rû feront l'objet d'une attention dans le respect du « Patrimoine Mondial de l'Unesco » : pas de construction en bord de Loire (périmètre de Natura 2000), mise en valeur du Val de Loire pour des loisirs sans nuisances (marche, vélo, canoé-kayak...).

21. Les animations de la saison estivale en bord de Loire seront continuées et améliorées; en particulier « La Plage à Beaugency », également dans le respect du site et de son environnement.

La Municipalité s'engage à créer des événements et adapter l'offre d'activités nautiques et balnéaires pour permettre à tous de redécouvrir le plaisir et la beauté des bords de Loire.



La plage à Beaugency



La Loire à vélo



VALORISER NOTRE SITUATION EN VAL DE LOIRE

1/ RENFORCER L'IDENTITE LIGERIEENNE : MISE EN LUMIERE ET ECLAIRAGE

PROPOSITIONS

18. La mise en lumière du Pont (par la ville) et son éclairage (par le Conseil Général) seront lancés en 2007 : les techniques de mise en lumière prendront en compte la nécessité d'économiser l'énergie et de ne pas troubler l'équilibre écologique (protection de la faune).

La Municipalité s'engage à mettre en valeur son patrimoine historique et culturel, à favoriser les aménagements touristiques et valoriser les bords de Loire.



Projet de mise en lumière du Pont

Elle le fera bien-sûr avec des techniques respectueuses de l'environnement, de la faune et de la flore et consommant peu d'énergie.

19. La mise en lumière des autres monuments sera étudiée en 2008, dans le même souci d'économie et d'écologie.



Le nouvel espace « Saint Gentien »

La Municipalité s'engage à favoriser les modes de déplacements alternatifs, à développer la pratique du vélo, à favoriser la marche à pied.

Elle s'engage à assurer la sécurité des piétons (aménagement des carrefours et des trottoirs et lutte contre la vitesse des véhicules) et favoriser l'accès aux handicapés dans les lieux publics, les écoles, les bureaux de vote.

PROPOSITIONS

13. La priorité aux piétons et cyclistes sera assurée par des aménagements de voirie; la pratique de la marche et du vélo sera encouragée.

14. Un vaste programme pluri-annuel (2006/2009) d'aménagements de locaux, de voirie et d'espaces publics destinés aux personnes à mobilité réduite est programmé par la Ville avec le soutien du Rotary-Club.

15. Le véhicule mini-bus pour les personnes âgées est remplacé par un neuf dès ce printemps 2007. Un circuit de ramassage est organisé à partir des quartiers périphériques vers le centre-ville.

16. Des parkings seront aménagés dans les différents quartiers. Un grand parking en centre-ville est à l'étude : décision par le Conseil Municipal élu en 2008.

17. L'étude pour l'aménagement d'une salle de Conseil Municipal accessible pour tous sera lancée.

Beaugency



en images





Agenda 21

